

A adresser au Service des Transports **avant le 30 juin 2012**

- Date de traitement :

- N° de dossier :

- Avant de remplir cet imprimé, veuillez prendre connaissance de la notice explicative au dos -

1 - IDENTITE DE L' ELEVE

NOM : PRENOM :
Né(e) le : SEXE: M F

2 - QUALITE ET ADRESSE DU REPRESENTANT LEGAL

NOM : PRENOM :
Qualité : Père Mère Tuteur Autres

Téléphone fixe : Portable :

Mail: @

Ne souhaite pas recevoir gratuitement du Conseil Général des messages d'information, par le biais de SMS ou de mails, liés à la gestion des transports scolaires dans le Département.

N° et RUE ou LIEU-DIT :

COMMUNE : CODE POSTAL :

Adresse de l'élève si différente du représentant légal :

3 - SCOLARITE

ETABLISSEMENT :

COMMUNE :

QUALITE : Demi-pensionnaire Interne

CLASSE :

LANGUES :

OPTIONS/SPECIALITE/SECTION :

DISTANCE domicile / établissement : KM

**Cachet de l'établissement
(OBLIGATOIRE)**

4 - TRANSPORT DEMANDE

LIGNE : TRANSPORTEUR :

Point de montée : Point de descente :

Abonnement souhaité : 1/2 Pensionnaire (105 €/an) Interne (75 €/an)

CARTE INTERMODALE : OUI NON

Fait le

SIGNATURE du REPRESENTANT LEGAL

A découper et à garder par l'élève en attendant le titre de transport définitif

- TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE - 2012/2013 -

DATE : NOM : PRENOM :

Demi-pensionnaire Interne Transporteur :

Point de montée :

Point de descente :



NOTICE EXPLICATIVE

Peuvent prétendre à cet abonnement, les lycéens et collégiens qui respectent leur carte de sectorisation des transports scolaires.

Ne relèvent pas des dispositions du transport scolaire l'ensemble des études post-bac (les étudiants, aides soignantes, auxiliaires puéricultrices, étudiants suivant une préparation aux concours et les élèves suivant une formation complémentaire après baccalauréat professionnel ou technologique) ainsi que les personnes ayant le statut d'apprentis, de stagiaire (formation professionnelle : GRETA, ...) et les élèves en IME. Les élèves en Maison Familiale Rurale et Certificat d'Aptitude Professionnelle sous statut scolaire et sans rémunération pourront être pris en charge.

SCOLARITÉ

- ✓ Le cachet de l'établissement où sera scolarisé l'enfant doit impérativement être apposé dans le cadre 3.
- ✓ Votre signature doit obligatoirement figurer dans le cadre 4.
- ✓ Options/spécialité/section doivent être inscrites sans sigles ni abréviations.

ABONNEMENTS

- ✓ **Demi-pensionnaire** : Trajets sans correspondances du lundi au dimanche du 1er septembre au 31 août (période scolaire + vacances scolaires)
- ✓ **Interne** : Trajets sans correspondances du 1er septembre au 31 août. Période scolaire : Lundi matin/Mercredi midi/Jeuudi matin/Vendredi soir et Vacances scolaires : du lundi au dimanche.
- ✓ **Carte intermodale** : elle permet d'utiliser le réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac aux horaires suivants :

	Lu, Ma, Je, Ve	Me
Matin	7h15 à 9h	7h15 à 9h
Soir	16h à 18h30	11h30 à 13h

Peuvent en bénéficier, sous certaines conditions, les élèves **demi-pensionnaires** ayant un abonnement SNCF et/ou utilisant les lignes régulières qui ne desservent pas certains établissements scolaires.

TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE

- ✓ Son utilisation n'est possible que si vous avez transmis une demande de carte au Conseil Général
- ✓ Il doit être présenté au conducteur en attendant la réception de la carte définitive.
- ✓ Attention, ce coupon n'est pas valable sur le réseau SNCF et ne sert pas de duplicata.

PARTICIPATION FAMILIALE

- ✓ Le règlement intérieur stipule que tout service utilisé, même partiellement, est dû en totalité. L'abonnement est **ANNUEL** et peut-être payable en plusieurs versements pour en faciliter le paiement (contacter le transporteur).
- ✓ Le montant de l'abonnement ne peut pas être rapporté au temps d'utilisation du transport par l'élève.
- ✓ Les factures sont envoyées par le Conseil Général et **doivent être payées au transporteur**.
- ✓ **Frais de duplicata** : en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte, une demande de duplicata doit être faite auprès du transporteur moyennant une participation de 7 €.

MOTIF(S) DU REJET TEMPORAIRE DE LA DEMANDE – (réservé à l'Administration)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cachet de l'établissement manquant | <input type="checkbox"/> Qualité de l'élève non renseignée (interne, etc...) |
| <input type="checkbox"/> Signature du représentant légal manquante | <input type="checkbox"/> Options/Spécialité/Section non renseignées |
| <input type="checkbox"/> Adresse absente ou incomplète | <input type="checkbox"/> Point de montée non renseigné |
| <input type="checkbox"/> Nom ou (et) prénom de l'élève manquant | <input type="checkbox"/> Point de descente non renseigné |
| <input type="checkbox"/> Date de naissance non précisée | <input type="checkbox"/> Abonnement souhaité non renseigné |
| <input type="checkbox"/> Nom ou (et) prénom du parent ou du tuteur manquant | <input type="checkbox"/> Année scolaire 2011-2012 impayée |
| <input type="checkbox"/> Établissement non renseigné | <input type="checkbox"/> Autres motifs |
| <input type="checkbox"/> Classe non renseignée | |

DEMANDE D'ABONNEMENT À RETOURNER AU :

CONSEIL GÉNÉRAL – Service Transports
28 avenue Gambetta – 15015 AURILLAC Cedex
Tél. : 04.71.46.22.49